

Une place fondamentale dans la scolarité

L'école primaire apporte les fondements sur lesquels se construit la formation qui doit mener chacun au meilleur niveau de qualification tout en le préparant à sa vie de citoyen. Elle représente le premier degré de l'enseignement. Elle est constituée de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 lui fixe un certain nombre d'exigences :

- garantir une maîtrise satisfaisante des apprentissages fondamentaux,
- offrir à tous des chances égales et une intégration réussie dans la société française,
- accompagner chaque élève en l'aidant à surmonter ses éventuelles difficultés,
- permettre à chacun d'exprimer son excellence.

Pour mener à bien sa mission, l'école primaire fait toute leur place aux parents.

Cycles pédagogiques

L'école primaire est organisée en trois cycles pédagogiques :

- le cycle des apprentissages premiers constitué de l'école maternelle,
- le cycle des apprentissages fondamentaux, qui commence en grande section d'école maternelle et se poursuit à l'école élémentaire au cours préparatoire et au cours élémentaire première année,
- le cycle des approfondissements, qui concerne le cours élémentaire deuxième année et le cours moyen première et deuxième année de l'école élémentaire.

Priorités de la formation

La maîtrise de la langue française, l'apprentissage des premières notions de mathématiques, la formation du citoyen sont les priorités de la formation dispensée à l'école primaire. Il est aussi fait place à l'enseignement d'une langue vivante, au sport, à la science, à l'éducation artistique et culturelle, à l'informatique.

Premier temps de la scolarité obligatoire, l'école élémentaire est concernée par la [mise en œuvre du socle commun](#) instauré par la loi pour l'avenir de l'École d'avril 2005. Elle garantit aux élèves l'accès aux premiers paliers de cet ensemble de connaissances et de compétences. Elle le fait à travers ses programmes d'enseignement :

- **avec une exigence fondamentale : la maîtrise de la langue, clé de la prévention de l'illettrisme.**
Dès l'école maternelle, la priorité est donnée au langage. A l'école élémentaire, les [horaires et programmes](#) font une part essentielle à la langue, à la lecture et à l'écriture. Ils définissent des objectifs, précisent des progressions.
- **avec une attention particulière aux premiers apprentissages mathématiques, notamment à la maîtrise du calcul.**
Les programmes et les progressions ne négligent toutefois aucun domaine des mathématiques et font une place importante à la résolution de problèmes.
- **en s'accordant aux enjeux culturels et technologiques d'aujourd'hui.**
 - L'enseignement des [langues vivantes](#), devenu obligatoire à l'école, s'appuie sur la communication (compréhension et expression), contribue à la réflexion sur la langue française, respecte et favorise le plurilinguisme et la diversité culturelle.
- Un [brevet informatique et internet \(B2i\)](#) spécifie un ensemble de compétences significatives et atteste leur maîtrise par les élèves.
- L'enseignement rénové des [sciences à l'école](#) stimule la curiosité et le raisonnement, valorise l'expérience concrète, favorise l'expression orale et écrite et les pratiques documentaires.
- L'éducation artistique permet des apprentissages complexes qui mettent en jeu émotion et connaissance, approche sensorielle des objets et des formes de représentation, attention esthétique et productions. Elle

est étroitement liée à l'histoire des arts, elle-même articulée à l'enseignement de l'histoire.

- **en développant une instruction civique et morale qui valorise le sens des responsabilités, le goût du travail, l'engagement personnel pour le présent comme pour l'avenir.**
- **en s'ouvrant sur son environnement et en s'attachant à créer une cohérence éducative.**
 - L'activité pédagogique aujourd'hui ne saurait se limiter aux échanges entre les enseignants et leurs élèves dans la classe. La confrontation directe des élèves avec leur environnement, notamment les lieux culturels, contribue souvent à nourrir les apprentissages.
- La qualité des relations entre l'école et les parents doit être recherchée pour la réussite de chaque élève et pour le bon fonctionnement du système éducatif.
Les directeurs d'école qui organisent et animent le travail collectif dans l'école sont les interlocuteurs premiers des usagers et partenaires de l'école.

Direction générale de l'Enseignement scolaire - Publié le 13 août 2008

© Ministère de l'Éducation nationale